

Jura Nord, un territoire accueillant qui se renforce

Une population composée en majorité de familles et de personnes âgées

- La dynamique démographique est positive mais en cours de ralentissement et soutenue par un solde naturel croissant : +0,46% par an. Le vieillissement de la population est amorcé, avec une augmentation de la part des 40-60 ans. La population est plutôt jeune, avec 27% de moins de 20 ans en 2013 (pour 24% à l'échelle du département). La taille moyenne des ménages diminue et la part de personnes seules est en augmentation. 59% des ménages sont composés de maximum 2 personnes en 2014 (contre 58% en 2009).

59%

des ménages sont composés de maximum 2 personnes en 2014 (contre 58% en 2009)



29 %
ménage
de 1 personne



30 %
couple
sans enfant



33 %
couple
avec enfant(s)



7 %
famille
monoparentale



1 %
autre ménage
sans famille

Une offre de logements à adapter

- La construction de logements est presque exclusivement composée de logements individuels (88%). On observe une inadéquation entre la taille des logements (plutôt grands) et la taille des ménages (en diminution). Le rythme de construction ralentit depuis 2007 tandis que le taux de vacance des logements augmente, notamment dans les pôles de vie. Le parc de logement construit avant 1970 est vieillissant et doit être rénové avant de générer des risques de précarité énergétiques.

19%

des logements sont composés de 3 pièces maximum en 2014 (contre 20% en 2009)



1 %
1 pièce



4 %
2 pièces



14 %
3 pièces



26 %
4 pièces



55 %
5 pièces et plus

Des équipements bien implantés à renforcer

- La proximité de Besançon et Dôle
- Une disparité dans la répartition des équipements entre le nord et le sud du territoire
- Les services aux personnes âgées demandent à être renforcés

© Mairie Publique - 2018

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

Communauté de communes Jura nord

Lettre d'info

N°1

Mars 2019

Le PLUi

Le PLUi définit et réglemente l'occupation des sols sur l'ensemble des 33 communes, il détermine les droits à construire de chaque parcelle. Il est l'expression du projet de territoire dans tous les domaines où la communauté a compétence à agir et doit permettre de développer une stratégie commune, tout en s'inscrivant dans la continuité des démarches déjà engagées.



Le diagnostic est la première étape de l'élaboration du PLUi. C'est un état des lieux du territoire : il apporte des éléments de réflexion pour que le projet réponde au mieux aux besoins, enjeux et particularités du territoire



L'évaluation environnementale est une démarche itérative qui permet à un projet de prendre en compte les principes du développement durable. Elle accompagne le projet jusqu'à son arrêt : elle évalue les choix et orientations retenus pour le faire évoluer vers une durabilité optimale.

Les étapes



ANALYSER LE TERRITOIRE

Le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement

Il dresse un état des lieux exhaustif du territoire notamment du point de vue démographique, socio-économique et environnemental, etc.



CHOISIR UN CAP

Le Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Il définit, à partir des axes et objectifs, les grandes orientations du territoire à suivre pour les 15 années à venir.



FIXER DES RÈGLES COMMUNES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

La traduction réglementaire

Elle a pour objectif de traduire les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Elle définit des zones délimitées dans un plan de zonage, précise les règles de constructibilité spécifiques à chaque secteur et encadre l'aménagement de sites identifiés.



L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suite à l'arrêt du projet, les personnes publiques associées (Etat, Conseil Régional, chambres consulaires, etc.) sont consultées une dernière fois tout comme la population à travers l'enquête publique. Il s'agit ainsi de valider définitivement le projet en vue de son entrée en vigueur.



L'APPROBATION

Le PLUi entre en vigueur après son approbation en Conseil communautaire devenant ainsi légal et opposable.

Un paysage rural pour un cadre de vie préservé

Projet contemporain valorisant l'ancien lavoir à Sermange



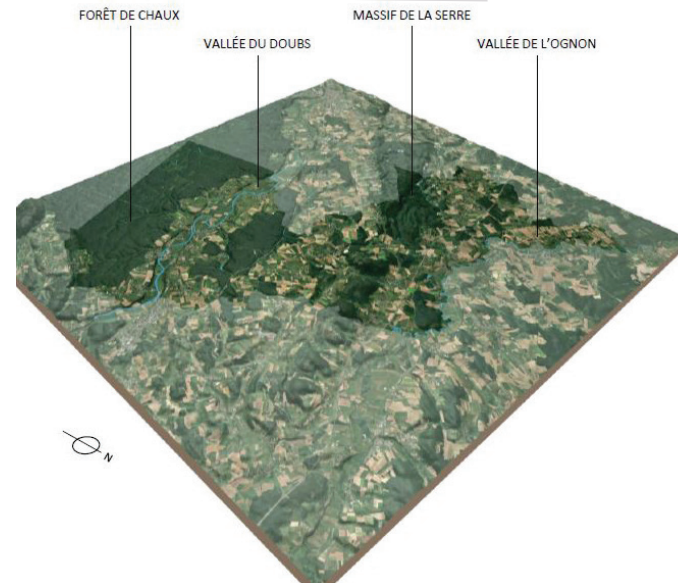
Fontaine banalisée à Thervay



Architectures industrielle néo-classique à Fraisans



Architecture de pierres à Gendrey



- Le territoire est vallonné avec des boisements très présents, et structuré par des entités géographiques fortes. La forêt couvre la moitié du territoire, les surfaces agricoles 41% et les espaces urbains 10%.
- L'identité du territoire s'appuie sur sa diversité patrimoniale et architecturale. Les fontaines et lavoirs sont très nombreux mais ne structurent plus l'espace public. On compte un total de 30 monuments historiques dispersés sur le territoire, reliés par de nombreux itinéraires de découverte. De nombreux éléments témoignent du passé industriel du territoire.

Un patrimoine nature qui s'articule entre les forêts et les rivières

- Il y a deux types d'espaces à préserver : les réservoirs de biodiversités et les corridors écologiques.
- Le territoire comprend de nombreux sites remarquables répertoriés au sein de zonages environnementaux, patrimoniaux ou réglementaire. La majorité d'entre eux sont compris au sein du Massif de la Serre et de la Forêt de Chaux. Les réservoirs de biodiversités des zonages environnementaux représentent près de 30% de la superficie du territoire. Les inventaires réalisés sur le territoire révèlent une diversité d'habitats remarquables accueillant une biodiversité impressionnante.
- Le territoire est structuré par deux rivières : le Doubs et l'Ognon, qui bénéficient de contrats de rivière. Leur écosystème est riche mais fragilisé par les pollutions, en particulier celles liées aux cultures et à l'industrie. Les cours d'eau s'étendent sur plus de 330km. Les nombreux méandres de ces rivières sont propices aux zones humides : un milieu qui représente près de 17% de la superficie du territoire et abrite une biodiversité spécifique.

La gravière de Pagney



Zone humide de l'Ognon à Vitreux



La forêt de Chaux à Our



Des éléments fragmentant menaçant la fonctionnalité écologique

Le réseau écologique est fragmenté par les infrastructures de transport terrestre tels que l'autoroute A36 et la LGV. Les corridors écologiques sont donc contraints sur un axe Nord-Sud ce qui fragilise les interactions entre les principaux réservoirs de biodiversité.

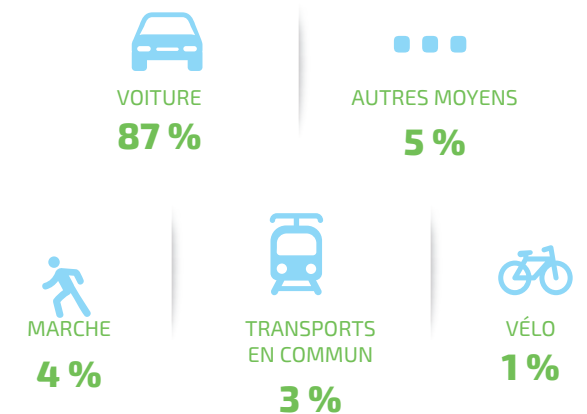


Voie ferrée LGV imperméable à la TVB (Trame Verte et Bleue) à Pagney et à la vallée de l'Ognon

Des mobilités principalement automobiles

- Le réseau routier structure le territoire avec la traversée de grands axes tel que l'A36. La circulation des poids lourds occasionne des nuisances car le réseau viaire n'est pas adapté : les véhicules doivent traverser bourgs et villages.
- Malgré une politique de développement du covoiturage et l'installation d'aménagements piétons, la voiture reste majoritairement utilisée pour les trajets quotidiens.
- Une grande majorité des déplacements domicile-travail se fait en voiture individuelle. Cette dépendance à la voiture est renforcée par celle du territoire envers les bassins d'emplois de Besançon et Dole.

Répartition des moyens de déplacement sur le territoire ...



Une économie ajustée à l'échelle du territoire

- Une majorité d'actifs travaille en dehors du territoire, le bassin d'emploi est limité et concurrencé par la proximité avec les agglomérations de Besançon et de Dole. Le territoire compte bien plus d'actifs occupés que d'emplois, signe d'une migration résidentiel.
- Les zones d'activités peuvent se développer. Elles sont principalement localisées le long de la RD673.
- Le patrimoine, naturel et architectural, particulièrement riche, soutient le développement du tourisme mais la capacité en hébergement touristique reste à renforcer.

